



Licenciement pour discrimination racial

Par **chine**, le **04/02/2011** à **16:41**

Bonjour,rnrnMa femme vient de recevoir une lettre de remise en main propres contre décharge.rnrnc'est une lettre montrant qu'elle ne parle pas suffisamment le français, et qu'elle a un délai de trois mois pour apprendre le français, il ne leur donne aucun court, ni de formation, a mon avis il veule la virer pour faute grave.rnrnca fait 4 ans quelle travail dans cette société elle est infographiste, et c'est maintenant qu'il veulent la licencier, elle n'a jamais eut de reproche dans son travail, du retard elle fait son travail convenablement, et lui donne des missions et personne ne s'en plaid, tous est fait correctement.rnrnDepuis qu'elle a un nouveau chef il veule s'en débarrasser, par tous les moyens, et ils ont trouvé ce prétexte.rnrncette lettre elle est vraiment discriminatoire, parce que être étranger, on peut parfois faire des fautes de langages mais ce n'est pas un prétexte pour virer les gens.rnrnmerci de m'aider, qu'elle riposte peut on faire, a mon avis si elle reste ils vont lui faire la misère, qu'elle parte de cette société avec dignité, et un petit peut d'argent.rnPS: je suis prêt a mettre cette lettre sur le forum, mais sans nom, ni de moi ni de la société incriminé.rnrnmerci et bonne fin de journée..rnmattthieu

Par **P.M.**, le **04/02/2011** à **17:02**

Bonjour,rnSi un licenciement survenait pour cette raison il me semblerait abusif voire frappé de nullité...rnSoit la salariée laisse venir, soit elle pourrait envoyer une lettre recommandée avec AR pour s'étonner de ce qu'on lui reproche maintenant qui n'a pas pu être caché depuis son embauche et n'a jamais nui dans la bonne exécution de son contrat de travail...

Par **chine**, le **04/02/2011** à **23:49**

merci pour ta réponse je vais essayé de négocier des formations de français, avec un institut payer par la société, avec une lettre recommandé, pour dire le pourquoi de la formation, et si elle veut pas sa sera les prudhommes.rnrnmerci et bonne fin de soirée

Par **chine**, le **12/03/2011** à **19:04**

voici la lettre de ma femme qu'elle a reçu, et j'aimerais leur donner une réponse, il y a pas mal de point qui sont complètement faux, ça fait 4 ans qu'elle travaille et elle se fait exploiter.rnrnrnrnlettre remise en mains propresrnrnrnMadame, rnrnmalgré mes différentes observations durant toute l'année 2010 votre français ne s'est pas amélioré.rnbien au contraire, il s'est encore dégradé. Nous en avons parlé à plusieurs reprises.rnrnVotre niveau de français est tel que vous ne comprenez même pas les demandes. je ne parle de votre niveau d'orthographe ou vous faites des erreurs même en reportant un texte déjà écrit.rnrnCette situation nuit fortement à l'entreprise. Le travail est refait plusieurs fois et prend donc du retard. les services se plaignent de la situation qui a des conséquences qui peuvent être graves sur leur travail.rnrnNous ne pouvons plus accepter cette situation car vous faites aucun effort pour apprendre le français. vous vous êtes engagée en 2010 à prendre des cours, à parler davantage avec vos collègues et à lire pour améliorer votre français. vous ne l'avez pas fait.rnrnaussi nous vous demandons de prendre des cours afin d'atteindre un niveau suffisant pour communiquer avec vos collègues et assurer convenablement votre fonction. Nous vous donnons un délai de trois mois pour améliorer votre français.rnrnnous vous demandons en conséquence de considérer cette lettre comme avertissement.rnrnpassé ce délai et sans une amélioration réelle et une volonté manifeste de votre part de progresser dans la langue de l'entreprise nous serions amenés à envisager une sanction plus grave pouvant aller jusqu'à la rupture de votre contrat.